

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES GAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA

Nomination de l'abbé Loisy

La désignation de l'abbé Loisy à la chaire d'histoire des religions au Collège de France soulève déjà, dans le clan réactionnaire, tout un concert d'imprécations. C'est un défi, dit l'un. L'outrage est consommé, écrit un autre. Quel défi ? Quel outrage ? M. Loisy — car étant excommunié, les gens de Rome ne veulent plus qu'il soit prêtre — est professeur au Collège de France. Quelle première et plus importante condition doit remplir un professeur pour mériter l'insigne honneur de monter dans l'une des chaires de notre premier établissement scientifique ? Celui probablement d'avoir été choisi entre tous par l'assemblée de ses futurs collègues, les professeurs du Collège de France. M. Loisy aurait-il par hasard, été récusé par cette noble assemblée ? Aurait-il été jugé indigne ? Son excommunication par le Vatican, si peu d'influence que cela pût avoir sur la valeur scientifique du candidat, aurait-elle suscité la moindre protestation ? Aucunement. M. Loisy a été, à la majorité, désigné comme le plus digne. Le ministre de l'Instruction publique a choisi M. Loisy. Il n'a fait qu'approuver le choix des futurs collègues — collègues d'aujourd'hui — du nouveau professeur d'histoire des religions.

Hâtons-nous de rendre justice au concurrent de M. Loisy, M. Foucart, désigné en seconde ligne par le Collège de France, est, lui aussi, un savant très éminent. Chargé du cours d'histoire des religions des peuples de l'Ancien Orient à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, M. Foucart est un professeur dont la compétence ne fait aucun doute ; mais M. Foucart était désigné en seconde ligne. L'onomatopée éloignant M. Loisy eût été un véritable déni de justice, que M. Doumergue n'aurait jamais consenti à confirmer. L'Académie des sciences morales et politiques a bien, il est vrai, classé second M. Loisy, laissant, à cinq voix de majorité, la première place à M. Foucart. Mais la commission nommée par la même Académie désigna sur la même ligne les deux candidats. M. Loisy, reste ainsi, aussi bien à l'Académie qu'au Collège de France, classé en première ligne. Il n'y a donc rien, absolument rien à critiquer dans les décisions prises par M. Doumergue.

Mais M. Loisy, classé premier par l'Académie et par ses futurs collègues du Collège de France, eût-il été choisi par la majorité du peuple français lui-même, que sa nomination soulèverait encore les colères cléricales. M. Loisy a osé toucher aux Évangiles. Lui, ancien professeur à l'Institut catholique, il a, paraît-il, fait osciller les bases de notre sacro-sainte religion romaine.

« A ce crime, il n'est point d'excuses. Rome l'a foudroyé d'une excommunication majeure. Toute la gent noire s'est acharnée contre lui. Fût-il aussi illustre que Renan lui-même, il n'y aurait pas de grâce pour M. Loisy. L'auteur de la *Vie de Jésus* a connu ces fureurs. Et nous ne sommes pas bien sûrs que s'il revenait parmi nous et qu'il osât professer au Collège de France, les camelots de Philippe n'iraient point, comme ils l'ont fait ces jours derniers, le chahuter et lui imposer silence.

Car nous en sommes là, par lâcheté ou par pure indifférence, ce qui est pis, que la parole libre est désormais à la merci d'une centaine de trouble-cours qui imposent silence au professeur qu'ils ont résolu de boycotter, envahissant l'amphithéâtre, sans que personne ne s'oppose sérieusement à leurs stupides manifestations. Nous ne demandons certes pas que ce monde turbulent gémisse sur la paille humide des cachots. Mais il faut reconnaître cependant que partout ailleurs que chez nous, on prendrait vite d'énergiques mesures pour que Sorbonne ou Collège de France fussent respectés. Où irions-nous s'il

était permis à tout auditeur de jeter un professeur à la porte par les épaules, quand il n'est pas satisfait de son enseignement ? On fera bien d'aviser.

Déjà certaines personnalités catholiques en vue ne se gênent pas pour prédire que « la conscience publique fera justice de la nomination de M. Loisy ». Ainsi parle le recteur de l'Institut catholique, M. Baudrillart. Peu importe, que M. Loisy soit, de l'avis de tous, un savant de premier ordre, reconnu tel, non seulement ici même, mais à l'étranger, ou les travaux de M. Loisy sont connus et admirés comme ils le méritent. M. Loisy a été excommunié. Voilà, au moins qui est une raison ! Il ne s'agit pas de savoir s'il connaît ou s'il ne connaît pas l'histoire des religions qu'il est chargé d'enseigner. M. Loisy peut avoir scruté l'ancien et le nouveau Testament, étudié les mythes babyloniens, épilé la genèse et passé au crible les Évangiles. Tout cela n'est rien. Il a été excommunié. Ses ouvrages ont été mis à l'index. Lui-même doit être à l'index. On ne le connaît plus.

Ce n'est plus le professeur d'histoire des religions, qui est visé, c'est, comme on le désigne déjà, le défroncé. Renan aussi était un défroncé. M. Baudrillart le traite même de malheureux dévoyé. A entendre le recteur de l'Institut catholique, entre M. Loisy et l'abbé repenti Delarue, il n'y aurait pas la moindre différence. Que voilà bien l'intolérance romaine ! Tout ce qui n'est pas de Rome doit être repoussé avec dédain.

Rome s'est déjà arrogé le droit d'interdire à tout catholique bien pensant — car il en est qui ne sont pas toujours d'accord avec le Vatican — la lecture et même la possession des œuvres du professeur de l'histoire des religions au Collège de France. Non seulement aux prêtres, mais aussi aux laïcs. Leur interdira-t-elle aussi d'assister aux cours de M. Loisy ? Cela vaudrait mieux à la vérité que d'y envoyer ses amis, camelots philippistes ou autres.

La nomination de M. Loisy, appuyée par la majorité des professeurs du Collège de France et par l'Académie des Sciences morales et politiques, fait honneur au ministre qui l'a signée. Déplorons encore une fois qu'il soit utile de glorifier un acte si simple, que rien ne signalerait à l'attention, si nous ne vivions dans une époque qui semble renouvelée des plus tristes jours de l'intolérance religieuse. M. Loisy se prépare-t-il donc à battre en brèche, dans sa chaire, le Vatican et ses amis ? Non. Il parlera sur des sujets qui ne sont guère accessibles qu'à un nombre fort restreint d'auditeurs. Il ne peut scandaliser personne. Il ne peut blesser les convictions de personne. Pourquoi sa nomination suscite-t-elle donc tant de tapage ? Et pourquoi parler d'outrage et de défi ? Il n'y a, dans la désignation de M. Loisy, qu'une confirmation du choix fait par deux hautes personnalités morales, l'Académie des Sciences politiques et le Collège de France. Rien de plus.

Jacques FRANCOIS.

Chambre des Députés

Séance du 8 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Après le vote de divers projets de loi, la Chambre aborde la discussion sur l'ensemble du projet d'impôt sur le revenu.

M. Bignon explique son vote ; il votera contre. M. Constans, au nom de ses amis de l'extrême gauche votera la loi bien qu'elle grève encore la classe ouvrière.

MM. Zevaès, Plissonnier, Reinach, Thiery, expliquent leur vote.

M. Caillaux, ministre des finances, répond aux divers orateurs et montre l'importance du projet de loi qui dégrèvera les populations rurales et les travailleurs.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Jean Richepin antiparnassien et socialiste

M. Jean Richepin vient de rendre un solennel hommage à Catulle Mendès. Cependant en sa prime jeunesse, le nouvel académicien ne fut pas tendre pour le « Parnasse ».

Au lendemain de la condamnation de la « Chanson des Gueux », par le tribunal correctionnel de la Seine, Richepin, qui avait combattu ce qu'il appelait assez plaisamment l'« opportunisme littéraire », constatait dans une chronique que son premier volume s'était bien vendu, même avant la condamnation. Et il ajoutait :

« Je dis tout cela, non pour en tirer vanité, mais pour prouver que j'ai combattu le « parnassianisme » par la pratique aussi bien que par la théorie. »

C'est dans la « Tribune » journal nettement socialiste, que Richepin faisait, en 1876, cette déclaration de guerre au Parnasse. Cette feuille éphémère n'eut que quelques mois d'existence. Mais, pendant ce temps, elle eut l'honneur d'organiser le Premier Congrès ouvrier français. Les tricolores articles qu'y écrivait Richepin étaient très durs pour les « bourgeois ».

Et, dans une liste de souscription destinée à couvrir les frais du Congrès ouvrier, il était fier de montrer le nom de son père, le docteur Richepin, médecin à La Fère, qu'il avait converti au socialisme :

« On ne dira pas, s'écriait le futur académicien, que je suis le fils d'un « infâme bourgeois ! »

LE FÉMINISME

Le beau sexe anglais marche rondement à la conquête de... tout.

Londres a maintenant des femmes détectives. Les grands magasins de Londres voyaient se multiplier d'une manière effrayante les vols commis par les femmes. Vainement, ils avaient augmenté le nombre des surveillants, appelé à leur secours les plus fins policiers, publié dans les journaux les noms des belles dames prises en flagrant délit et qu'on relâchait jusque-là, après amende et semonce, par pitié pour leur kleptomanie. Rien n'y faisait ; les larcins continuaient de plus belle.

Les marchands de Londres se sont avisés de recourir à l'homéopathie ; c'est par les femmes maintenant qu'il combattent les femmes. Des dames extrêmement bien mises, et qui semblent des acheteuses, se penchent aux différents comptoirs, attentives et sérieuses, comme si elles allaient faire une dépense inutile ; en réalité elles ne quittent pas des yeux les autres clientes ; elles suivent tous les gestes de leurs mains, de leurs manches et de leurs parapluies.

En quelques jours, elles ont surpris plus de vols que leurs confrères mâles en plusieurs années et elles ont découvert une foule de petits trucs restés inaperçus.

Le nombre des vols dans les magasins est devenu insignifiant. Aussi les marchands de Londres commencent-ils à chanter victoire. Un peu vite, peut-être, car les femmes voleuses se feront un point d'honneur de battre le record des femmes policières. Mais ce sera, de toute façon, un triomphe féministe.

Le goût de Guillaume II

La fin du gouvernement personnel de l'Empereur Guillaume II a eu sa répercussion non seulement en politique, mais aussi dans le domaine des arts.

On sait que von Tschudi, le conservateur de la Galerie nationale de Berlin, avait été mis en disgrâce par le souverain allemand qui lui reprochait son goût pour les impressionnistes français.

Von Tschudi avait quitté le Musée ;

et les toiles de Claude Monet, de Renoir, de Pissarro qu'il avait accrochées en bonne place avaient été reléguées au grenier.

Mais dernièrement quand M. de Bilow eut accompli sa petite révolution de palais, il rappela von Tschudi à son ancien poste.

Et tout aussitôt les impressionnistes français rentrèrent en possession des glorieuses cimaises qu'ils occupaient auparavant.

Ces jours derniers Guillaume II est allé faire un tour à la Galerie Nationale et l'on dit qu'en revoyant les tableaux qu'il abhorre, il a fait un nez long d'une aune.

Depuis son entrevue fameuse avec le chancelier, il n'avait pas encore éprouvé pareil ennui, dit-on.

Tant il est vrai que dans les épreuves les plus rudes ce sont les petites piques d'amour-propre qui touchent le plus vivement le cœur humain.

Ce que sera le printemps

Il existe à Lyon un très brave homme, le père Campi, dont le métier est de vendre des journaux et la marroquette de s'occuper de sciences astronomiques.

Comme le mystérieux Vieux-Major, dont tout le monde lit les prédictions, mais que personne ne connaît, le père Campi, de loin en loin, rédige en termes aussi brefs que vagues une consultation sur le temps probable.

C'est ainsi qu'il annonce que « le printemps sera sec et beau ». Comme on lui faisait observer que sa prédiction différait sensiblement de celle du « Vieux-Major », le père Campi a répliqué : « C'est précisément ce qui me console, que ce collègue ne soit pas d'accord avec moi. A quoi cela servirait-il qu'il y eût tant d'astronomes, s'ils devaient être tous d'accord ? »

L'astronome-amateur a derrière lui quarante années d'observation et affirme qu'il ne s'est que très rarement trompé.

Puisse le ciel lui donner raison encore une fois.

INFORMATIONS

Le monument Floquet

Dimanche à eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Charles Floquet, à l'angle du boulevard Richard-Lenoir et de l'avenue de la République, à Paris.

Charles Floquet est représenté debout, tête haute, le pardessus flottant sur la redingotte boutonnée. La ressemblance est frappante.

La statue en bronze se dresse sur un socle de pierre, où M. Jean Descamps a placé à gauche un groupe symbolisant la République, instruisant la démocratie, et à droite le génie de l'Eloquence.

Des motifs décoratifs d'allégories républicaines relient les deux groupes.

M. Jean Descamps, ancien élève de Falguière, médaillé au Salon, est l'auteur du monument de Paul de Kock. L'architecte du monument est M. Viet, maire du onzième arrondissement.

LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Un peu avant trois heures, le président de la République quitte l'Élysée en compagnie de M. Ramondou et du capitaine de frégate Laugier. La voiture, escortée par un détachement de cuirassiers, se dirige vers les halles.

Bien avant trois heures, les tribunes, le boulevard Richard-Lenoir et le terre-plein qui couvre le canal étaient remplis d'une foule compacte. Aux fenêtres, aux balcons des immeubles voisins, les curieux sont massés.

Autour de la statue de Charles Floquet sont groupés les enfants des écoles du onzième arrondissement, les membres des œuvres post-scolaires, les Sociétés de gymnastique.

Après les discours, ils défilèrent devant le monument.

Les invités officiels arrivent peu à peu. Voici M. Loubet, puis M. Clemenceau, les ministres, les présidents du Sénat et de la Chambre ; beaucoup de sénateurs et de députés, parmi lesquels MM. Paul Doumer et René Renoult, qui furent les chefs de cabinet de Charles Floquet à la présidence de la Chambre ; le préfet de la Seine, les présidents du Conseil municipal et du Conseil général, la plupart des conseillers municipaux, la municipalité du onzième arrondissement, les hauts fonctionnaires de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, les membres des groupements républicains de Paris.

Quand le président de la République arrive, il est salué par des acclamations. Des groupes sifflent et chantent l'*Internationale*.

Plusieurs discours sont prononcés par MM. Viet, maire du onzième arrondissement ; Jacquet, président du comité du monument ; Chérioux, président du Conseil municipal ; Marquet, président du Conseil général ; de Salves, préfet de la Seine et Clemenceau, président du Conseil.

Le président du Conseil prononce un magistral discours qui est l'objet de vives acclamations.

Voici la fin de ce discours :

« Au nom du droit humain, Floquet, imperturbable, soutint l'assauffurieux de tout ce qui avait survécu chez nous de servilisme abêti, sous la conduite de toutes les puissances de réaction autoritaire et sans autre moyen d'action que la liberté républicaine. Il eut la gloire de mettre fin à cette scandaleuse orgie d'asservissement. J'eus l'honneur de l'assister dans son duel avec le général Boulanger. A deux reprises, il reçut, comme enraciné dans le sol, le choc en apparence irrésistible d'une attaque éperdue ; il se trouva vainqueur sans autre tactique que de n'avoir pas fléchi. Telle sa politique. Il fut le bon soldat qui présente à l'ennemi la pointe de l'arme avec ce seul mot d'ordre : « On ne passera pas ! »

Messieurs, vous êtes témoins qu'on n'a point passé cette crise qui, par certains aspects, évoque le souvenir des vertiges populaires du moyen âge.

Nous devons la revoir, quelques années plus tard, en une forme non moins redoutable, avec cette aggravation même que le gouvernement de la République porta d'abord tout le poids de sa puissance du côté de la raison d'État. La dure leçon est encore trop près de nous pour que nous puissions la croire déjà perdue.

Mais l'heure approchait où toutes les rancunes de la réaction vaincue allaient se rencontrer avec le mécontentement des masses populaires, ardentes à escompter les espérances de l'idéalisme républicain, pour écarter du chemin l'homme qui avait barré la route au césarisme, sans avoir magiquement réalisé la justice sociale attendue.

Aux élections de 1893, après une implacable campagne de pharisaïsme où se donna carrière toute la fureur des passions déchainées, Floquet, neuf fois président de la Chambre, vit se détourner de lui la faveur populaire dans ce onzième arrondissement de Paris, où se dresse aujourd'hui sa statue. Il avait réuni contre lui les voix de droite et d'extrême gauche, traditionnelle conjonction des contraires, quand s'offre la chance d'un commun effort contre l'adversaire commun.

Floquet accepta sa défaite le front haut. Il est mort sans avoir jamais recriminé.

Le président du Conseil conclut en ces termes :

« Bon ouvrier d'une belle tâche, peut se rendre ce témoignage qu'il a vraiment donné le meilleur de ce qui fut en lui, et s'il lui est accordé de glisser doucement des bras qui furent son soutien à la grande paix du repos infini. Floquet sera tenu pour un homme heureux au sens le plus noble du mot, vraiment digne du bon-

heur dont il fut pour lui-même et pour autrui l'héroïque artisan.

Aux tumultes de la vie, nous heurtons dans l'ombre, pour l'espérance d'une lumière, étroitement emmêlés, amis ou ennemis ; nous aurons trop souvent passé, nous ignorant nous-mêmes, sans nous connaître les uns les autres, tant il est plus facile de s'entre-déchirer pour des mots qui nous cachent parfois la vérité. « Que le monde serait beau, a dit un républicain, si l'homme ne s'achar- » nait à le détruire. »

En réaction de cette rage destructrice, nous vous demandons, Messieurs, de garder la mémoire d'un homme qui suscita toutes les hostilités jusqu'à la haine même et ne sut pas haïr ; d'un Français qui se donna à sa patrie ; d'un républicain désintéressé qui fut le serviteur fidèle de la démocratie et de l'humanité ! »

La Crise Orientale

La « Gazette de Cologne » reçoit de Berlin un télégramme dans lequel il est dit, on estime à Berlin que la communication du ministre d'Autriche-Hongrie est tout à fait propre à fournir un moyen de sortir des difficultés actuelles si la Serbie a sérieusement le désir de rétablir les relations régulières avec l'Autriche et l'intention de renoncer à ses revendications concernant la Bosnie.

La réponse de la Serbie est la pierre de touche de sa loyauté et de sa bonne volonté. On peut reconnaître qu'il aurait coûté à la Serbie de demander à l'Autriche de reprendre les négociations. D'autre part, l'Autriche-Hongrie pourrait se placer à ce point de vue qu'elle n'avait pas raison pour engager des négociations avec la Serbie, parce qu'elle ne lésait en rien les droits de la Serbie. En ne s'attardant pas à de telles négociations, mais en s'engageant la première dans la voie d'une entente, il était probable qu'elle devait causer de la satisfaction à tous ceux qui désirent sincèrement la paix et rendre difficile à la Serbie de persister dans le point de vue qu'elle a adopté jusqu'ici, à savoir le refus de négocier autrement que par l'intermédiaire de la Russie ou des puissances.

La réforme électorale

La commission du suffrage universel s'est réunie sous la présidence de M. Charles Benoist. Ce dernier a communiqué à la commission une lettre du président du Conseil, portant en substance que le gouvernement n'a pas changé d'avis sur l'inscription de la réforme électorale, à l'ordre du jour aussitôt après la discussion générale et le vote des premiers articles du nouveau tarif des douanes.

Le gouvernement attend la publication du rapport supplémentaire de M. Varenne pour procéder aussitôt en conseil des ministres, à la discussion des diverses propositions de loi relatives à la réforme du monde de scrutin. M. Clemenceau ajoute qu'il espère que la discussion sur mode de scrutin pourra s'ouvrir avant même que le budget soit établi, c'est-à-dire que le gouvernement ne tardera pas à se présenter devant la commission du suffrage universel.

La commission a ensuite entendu la lecture du rapport supplémentaire de M. Varenne en faveur du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. La commission a félicité M. Varenne de son travail et a adopté à l'unanimité moins une voix, les conclusions de son rapport qui a été aussitôt déposé.

Côte Occidentale d'Afrique

Le tribunal indigène siégeant à Soubre, et présidé par le capitaine Schiffer, a jugé récemment les auteurs de la révolte de la Sassandra. Dix accusés, qui tous ont reconnu les faits pour lesquels ils étaient incriminés, ont été condamnés à mort ; onze autres ont été condamnés à vingt

ans de travaux forcés ; trois à des peines de quelques années d'emprisonnement.

Les condamnés sont demeurés impassibles à la lecture de cet arrêt, et le président leur ayant demandé s'ils n'avaient rien à ajouter, ils offrirent de payer une forte rançon pour recouvrer leur liberté.

Le capitaine Schiffer, s'adressant à la population indigène qui assistait par ordre à cette cérémonie, a fait une déclaration énergique, et annoncé que nous étions décidés à réprimer impitoyablement tout assassinat ou toute rébellion par la peine de mort : « C'est par ce que l'on tue ! » a-t-il dit.

Les Européens établis dans le cercle de la Sassandra ont approuvé ces paroles. Ils demandent qu'un exemple salutaire soit fait ; tous pétitionnent pour que les exécutions des condamnés à mort aient lieu. Ils insistent sur le danger que ferait courir la clémence présidentielle en cette période où la colonie est agitée et où le gouvernement local est impuissant à assurer l'ordre.

Le gouverneur général, M. Ponty, devant prochainement visiter la Côte-d'Ivoire, visitera la Sassandra et recevra une délégation des commerçants de cette région.

Petites Nouvelles

Les bruits qui ont couru à l'étranger d'un complot ayant pour but de détrôner le roi Georges, sont absolument controuvés.

— Une convention d'extradition a été conclue entre l'Allemagne et la France pour le délit d'excitation de mineurs à la débauche.

— M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a reçu la visite de l'ambassadeur d'Autriche, qui est venu porter officiellement à sa connaissance le texte de l'arrangement intervenu entre l'Autriche et la Turquie.

— On annonce la mort de M. Le Chevalier, sénateur radical et président du Conseil général de la Sarthe.

— Le rendement des impôts, revenus indirects et monopoles s'élève, pour le mois de février, à la somme de 226 millions 243.300 fr. Ce chiffre accuse une plus value de 12 millions 654.100 fr.

— Voici les résultats de l'élection au Conseil général qui a eu lieu dimanche dans le canton ouest de Limoges (ballottage) :

MM. Fèvre, socialiste unifié, 2.243 voix, élu ; Desbrières, réactionnaire, 2.088.

— La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par la femme Gilbert contre l'arrêt de la Cour d'assises du Cher, qui l'a condamnée pour empoisonnement aux travaux forcés à perpétuité.

CHRONIQUE LOCALE

La question des tramways du Lot devant le Conseil général

QUATRIÈME ARTICLE

Modes de construction et d'exploitation

Depuis la promulgation de la loi du 11 juin 1880 complétée et commentée par divers règlements d'administration publique, trois systèmes ont été employés pour la construction et l'exploitation des tramways.

1^{er} — Système de la garantie d'intérêt

La construction, à forfait, et l'exploitation du réseau pendant une longue durée (75 à 99 ans) sont confiées à un concessionnaire. Le département s'engage à subvenir à l'insuffisance des recettes tant à l'aide de ses ressources propres qu'à l'aide de la subvention de l'Etat.

2^e — Système de la garantie d'intérêt avec fixation d'un maximum

Le concessionnaire est chargé de construire la ligne à un prix maximum par kilomètre ; celui-ci est chargé de l'exploitation pour une longue durée (75 à 99 ans). Le département s'engage à couvrir l'insuffisance de recettes jusqu'à concurrence d'un chiffre fixé. On fixe un chiffre de recettes théorique.

3^e — Système de la construction par le département ou système de la subvention fixe

Le département construit lui-même le réseau ; il verse au concessionnaire une subvention fixe pour l'achat du matériel roulant ; le concessionnaire exploite à ses risques et périls. La concession est de courte durée (25 à 50 ans).

Des stipulations spéciales sont généralement faites qui se greffent sur la convention-type.

Nous allons examiner, successivement, ces trois systèmes.

1^{er} SYSTÈME

Construction. Les candidats concessionnaires présentent leurs projets qui fixent le coût de la dépense

totale. La concession est accordée, à garanties égales, à celui qui fixe, au prix le plus bas, le capital de premier établissement.

Or, ce capital de premier établissement n'a pu être fixé que d'une façon approximative, parce que l'établissement d'un devis, aussi précis qu'il est possible de l'établir, exige des dépenses trop importantes pour une Société qui n'est pas sûre d'avoir la concession. Le forfait sera donc approximatif ; il sera ou insuffisant ou trop fort. Dans le premier cas, le concessionnaire s'apercevra de son erreur en cours d'exécution, et il sera fortement tenté de réaliser des économies qui diminueront la valeur du travail ; le forfait devient, dans ce cas, comme le dit M. Noblemaire, une prime à la malfaçon.

Dans le deuxième cas, le département paie le travail plus qu'il ne vaudrait ; le concessionnaire bénéficie des économies qu'il réalise.

Une autre considération est à envisager, dans le premier et le deuxième système : Le département intervient dans la construction par une annuité ; c'est donc au concessionnaire de se procurer le capital de premier établissement. Or, ce capital lui coûtera plus cher à lui, simple particulier ou Société, qu'au département qui peut emprunter à très long terme et à des conditions plus avantageuses, parce que son crédit vaut plus que celui d'un concessionnaire. L'annuité que le département aura à verser à celui-ci sera, par suite, plus élevée que celle qu'il aurait à verser pour amortir le même capital qu'il aurait emprunté lui-même.

Exploitation. Le département s'engage à verser la différence entre les recettes que devrait faire le concessionnaire et celles qu'il fait. Si, à un moment donné, les recettes augmentent d'une certaine somme, la subvention du département diminuera de la même somme ; or, comme à une augmentation de recettes correspond une augmentation des frais d'exploitation, le concessionnaire a tout intérêt à ne rien faire pour augmenter ses recettes ; le trafic ne se développera pas ; les sacrifices que le département se sera imposés ne donneront pas le résultat désiré.

M. Colson signalait, en 1888, *Annales des Ponts et Chaussées* (Décembre) que le système de la garantie d'intérêt imposait à certains départements des sacrifices considérables, la pratique a justifié ses prévisions.

2^e SYSTÈME

Construction. Il semble, à première vue, que l'adoption du système 2 constituerait, pour le département, une amélioration du 1^{er} système ; en effet, on impose au concessionnaire un chiffre maximum pour le capital de premier établissement et le département stipule qu'on n'admettra en dépenses que celles réellement faites ; l'économie, si le concessionnaire en réalise, devra être partagée, par égales parts, entre celui-ci et le département. Nous voulons croire que le département n'est pas assez ingénu pour escompter le partage de l'économie. Tout ce que nous avons dit, au sujet de la construction, dans le système 1 tient pour le système 2, avec cette aggravation que le département ayant fixé un maximum, aura été obligé de faire, à ses frais, une étude sérieuse pour fixer ce maximum ; d'où une dépense parasite, sans aucun profit à escompter.

Exploitation. Dans le deuxième système le département fixe le chiffre que doivent atteindre les recettes ; si ce chiffre n'est pas atteint, lui, département, paiera le déficit, mais seulement jusqu'à concurrence d'une somme fixe par le contrat de concession.

Prenez un exemple : La recette qu'il faut réaliser, par kilomètre, pour couvrir les frais d'exploitation, de revenu et d'amortissement du capital a été fixée à 2.400 fr. ; or, supposons — ce sera sans doute vrai — que la ligne Gourdon au Bourg (la 4^e du projet de 1909) ne rapporte que 989 fr. par kilomètre. Pour chaque kilomètre de cette ligne — il y en a 56 — le département devra verser, tous les ans, au concessionnaire 2.400 — 989 = 1.411 francs, dans le premier système ; mais si, dans le système 2, le maximum de subvention a été fixé à 1.200 fr., le département ne versera que 1.200 francs et le concessionnaire sera en perte théorique de la différence entre 1.411 et 1.200 soit 211 francs ; le concessionnaire aura donc intérêt à prendre toutes mesures propres à augmenter ses recettes, mais seulement jusqu'à concurrence de 1.200 francs ; dès qu'il aura atteint ce chiffre de 1.200 francs, il aura, au contraire, intérêt à prendre toutes dispositions propres à arrêter le développement du trafic, car, à toute augmentation de recettes, correspondrait une diminution égale de la subvention départementale et le concessionnaire serait en perte de l'augmentation des frais d'exploitation qui suivent, d'une façon sûre, les augmentations de recettes. Si les recettes atteignaient 2.400 fr., on arriverait au cas général du 3^e système, mais nous éliminons cette éventualité que, probablement, on ne verra guère se produire sur les lignes du Lot.

En conclusion, dès que la différence entre le chiffre théorique et le chiffre réel des recettes atteindra le montant de la subvention maxima que peut donner le département, le concessionnaire aura intérêt à enrayer le développement du trafic. Ce sera tant pis pour les populations desservies par le tramway.

3^e SYSTÈME

Construction par le département. Le département devant construire lui-même étudiera très soigneusement son projet.

Après de très sérieuses études, le devis étant fixé, le département empruntera les capitaux nécessaires à la réalisation de son projet. A cause de son crédit, il empruntera à des conditions que n'aurait pas pu obtenir un concessionnaire ; d'où une première économie. Si en cours de construction des économies sont réalisées, elles bénéficieront au département seulement.

Il doit se placer une observation dont le département devra faire son profit, s'il construit lui-même : l'article 12 du décret du 20 mars 1882 a prescrit d'évaluer et de transformer le capital fourni par le département en annuités au taux de 4 0/0 et, en vertu des articles 13 et 36 de la loi du 11 juin 1880, l'Etat ne payant, au maximum, que la moitié de l'insuffisance, soit, dans ce cas, la moitié de l'annuité égale à 4/100 du capital engagé, le département se trouvera en perte puisque son annuité d'amortissement est supérieure à 4 0/0. Cette anomalie a été dénoncée par plusieurs ingénieurs et nous estimons que le département ayant droit à une subvention de 50 0/0 doit établir ses prévisions, qui serviront à fixer la subvention de l'Etat, de façon à n'avoir à déboursier que le 50 0/0 des dépenses.

Si le département construit lui-même, les malfaçons ne sont pas à redouter ; d'autre part, vu l'abondance du personnel des Ponts et Chaussées, les chantiers peuvent être ouverts, simultanément, en de nombreux points ; il en résultera, dans l'exécution des travaux, une accélération que le personnel plus réduit d'un concessionnaire ne pourrait obtenir.

Le département, avant de commencer les travaux de construction, devra — c'est obligatoire — avoir choisi son concessionnaire, pour l'exploitation. Celui-ci ayant à fournir le matériel roulant qui lui sera payé, par annuités, on prendra le candidat qui, à garanties et valeurs égales, aura fait les meilleurs prix.

Exploitation. Le concessionnaire exploitant à ses risques et périls, s'ingéniera à augmenter son chiffre de recettes et ce sera pour le plus grand bien du trafic ; il créera des tarifs spéciaux, il augmentera le nombre des trains, il en mettra un plus grand nombre en circulation les jours de grande affluence ; en peu de mots : il cherchera à créer sur sa ligne la plus grande activité possible ; il en résultera pour lui, un plus grand chiffre de recettes, pour le pays, une plus grande activité commerciale.

Nous venons d'examiner les conséquences de l'emploi des trois systèmes de concessions ; nous concluons que le système à adopter est le troisième ; c'est celui-là qu'avait préconisé, en 1905, l'ingénieur en chef.

Les systèmes 1 et 2 sont inadmissibles sur les lignes du Lot qui, de longtemps, jamais peut-être, ne pourront rémunérer le capital de premier établissement et les frais d'exploitation.

Si, d'ailleurs, les tramways du Lot entraient, un jour, dans une ère de prospérité, la formule d'exploitation prévue par l'ingénieur en chef, en 1905, assurerait au département, une part des bénéfices.

Avant de signer cet article, nous ouvrons une parenthèse :

Nous lisons, dans le *Journal du Lot* du 5 courant, que dans une conférence faite à St-Céré par M. Murat maire et conseiller général de cette ville, celui-ci déclare que le gros argument qu'on oppose à la construction de la ligne St-Céré-Bagnac est le coût du kilomètre de cette ligne. Nous nous réservons d'indiquer, dans un prochain article le moyen de diminuer ce prix de revient ; mais, en attendant, nous ferons simplement observer que si, dans le projet avec traction par la vapeur, le kilomètre de la ligne en question est le plus élevé de tous, les recettes probables de cette ligne sont, aussi, les plus élevées.

La seule façon de poser la question est celle-ci :

Que rapportera telle ligne pour mille francs de frais de premier établissement ?

Et nous constaterons que la ligne St-Céré-Bagnac rapportera, par an et par 1.000 fr. dépensés, pour son établissement, 64 fr., tandis que la ligne de Gourdon à Castelfranc ne rapportera que 63 fr. Or, cette dernière ligne a été classée, en Janvier dernier, avec le n° 1.

Donc l'argument du « trop cher » ne tient pas ; il faudra trouver autre

chose ; mais nous demanderons que chacun, dans ce débat, le plus vital, pour notre département, qui se soit ouvert depuis bien longtemps, nous demanderons, disons-nous, que chacun prenne sa responsabilité.

(A suivre).

Adolphe GRATACAP,
Ingénieur diplômé de l'Ecole
supérieure d'électricité,
Maire de Montredon.

CAHORS

Ceux qui se moquent du peuple

Le Quercinois publie les lignes suivantes :

La dernière caledonnaire parlementaire est à noter, non pas qu'on s'en doive étonner, mais parce qu'il ne doit pas être dit que le gouvernement et sa majorité commettront quelque mauvais coup, sans que cela soit aussitôt, ici-même découvert, dénoncé et fêtré.

Sur la proposition de M. Magniade, la Chambre avait voté, en dépit des objurgations de M. Caillaux, un amendement dégrèvant les familles nombreuses. Les ministres, le jour même avaient laissé passer l'orage, mais dès le lendemain, ils se sont ressaisis.

Grâce à la question de confiance, brutalement posée, ils ont rallié autour de leur table tous les fameux de la majorité en quête de faveurs et de passe-droits....

Notre confrère libéral veut être dur pour les députés qui ont voté mardi contre l'amendement Magniade. Il a voté pour dans la séance de lundi.

Mais notre confrère nous permettra de lui faire observer que parmi ces députés, qu'il traite avec tant de rigueur, se trouve son protégé, son candidat, son élu.

Nous n'aurions jamais pour notre part, bien qu'adversaires, montré envers le provisoire de Cahors, autant de sévérité.

Il est donc de ceux qui se moquent du peuple, M. Mutin-Bourdin ?

L'aveu est bon à retenir et nous espérons bien que les électeurs s'en souviendront quand le Quercinois recommandera à nouveau sa candidature !

L. B.

L'Election de Toulon

On sait que la campagne électorale de Toulon entre le candidat radical M. Petit et le candidat unifié, M. Renaud, a été des plus vives et que les deux partis politiques ont fait les plus grands efforts pour assurer le succès de leur candidat.

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste avait envoyé à Toulon pour soutenir la candidature de M. Petit, plusieurs de ses membres parmi lesquels, le jeune et distingué député de l'arrondissement de Gourdon, M. L.-J. Malvy.

L'intervention des membres du Comité exécutif n'a pas été inutile comme le prouvent les résultats de l'élection.

Mais nous devons signaler, en outre, qu'à la réunion publique et contradictoire qui eut lieu à Toulon, samedi 6 mars, réuni à laquelle prirent part les délégués du parti unifié et du parti radical, le tumulte fut tel que les divers orateurs ne purent se faire entendre.

Seul, disent les dépêches, M. L.-J. Malvy put aborder la tribune et apporter à M. Petit l'investiture du Comité exécutif du parti radical.

L'intervention de l'éloquent député de Gourdon fut très bien accueillie et produisit le meilleur effet.

La Magistrature Honnête

Notre confrère, la *Presse Associée* de Paris, a ouvert une enquête auprès de divers Avocats de Paris et de la Province sur la question suivante :

Un avocat député, ancien ministre ou ministrable, disposant de faveur, avancement, décorations, etc., laisse-t-il au juge toute l'indépendance nécessaire ?

Ne serait-il pas moral qu'un avocat député s'abstienne de plaider ?

M. François Besse, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Cahors, y a répondu ainsi :

Permettez-moi tout d'abord de poser la question autrement. J'arriverai ainsi par un détour peut-être lumineux à la réponse que vous sollicitez.

Voici ma question : Un avocat, député, sénateur, ancien ministre, etc., passe-t-il pour avoir sur le juge une influence prépondérante ?

Et voici ma réponse : Oui ! Hélas ! J'ajoute que je ne me crois pas l'esprit de Sosie pour avoir exprimé cette opinion qui est universelle. Unaniment, on s'accorde à pen-

ser que les représentants du peuple qui cumulent les beautés de l'éloquence parlementaire et de l'éloquence judiciaire ont toutes leurs causes gagnées à l'avance devant la magistrature complaisante. Tous les jours se répètent à l'envie contre les juges l'accusation qu'ils rendent des services en faveur des puissances politiques, assaillantes intermittentes des prétoires.

Voilà bien ce qu'un vain peuple pense !

Pour moi, pareille croyance n'est que sottise.

Il y a la légende qui crie à l'asservissement de la magistrature.

Et il y a la réalité, qui est la justice égale pour tous !

Je suis net, j'espère, et vous voyez comment je résous votre question à laquelle je suis revenu.

Je n'admets même pas la distinction de Brieu dans sa *Robe Rouge*.

Je ne crois pas plus au magistrat vénal qu'au magistrat attentif aux ordres, aux désirs iniques du pouvoir. L'histoire du Palais fournit, Dieu merci, assez d'exemples de la probité inaltérable des tribunaux. Un entre tous : M. Waldeck-Rousseau a-t-il pu sauver un de ses clients les plus connus qui avait sans doute escompté non pas seulement le talent, mais aussi le prestige de son éminent défenseur ?

Vous le voyez un *critérium* infaillible de l'indépendance des juges ?

Le voici !

Vienne une nouvelle loi, une de celles qu'on est convenu d'appeler lois de circonstances. Elle est interprétée en sens inverse par divers tribunaux, après plaidoiries d'avocats-legalistes, et avec des motifs également plausibles, semble-t-il. Que voit-on alors ?

Un spectacle amusant et consolant à la fois. Ceux par qui la loi fut faite et pour qui elle paraissait avoir été faite maudissent leurs juges qui trompent leurs espoirs. Et les juges reçoivent l'encens de ceux contre qui la loi avait été, disait-on, machinée. Les *Guelfes* crient aux magistrats : « Vous n'êtes que des *Gibelins* ». Et les *Gibelins* leur crient : « Vous n'êtes que des *Guelfes* ».

Les juges n'ont alors qu'à continuer. Ils sont sûrs d'être des juges !

Quant à l'avocat plaçant, il ne compte que par ses raisons.

Les marques de courtoisie ne sont-elles pas elles-mêmes également distribuées à tous les membres du barreau, à quelques exceptions près ? Que si d'aventure, quelque différence se perçoit dans l'attitude des magistrats envers un débutant et un ancien futur Président du Conseil, c'est un événement au Palais, et croyez bien qu'il se fait bien garder d'en rien préjuger de fâcheux au fond. La forme a ses degrés, et même au dernier degré admis, elle est encore la forme. Chacun en prend pour son grade.

Voilà tout. Et si le débutant d'aujourd'hui a la bonne fortune de pouvoir déposer un jour aux pieds de ces rares tribunaux à urbanité variable, son maroquin ministériel à côté de sa serviette d'avocat, ce jour-là, le débutant de jadis aura toujours, en la forme seulement, sa revanche sur l'ancien parlementaire, surtout si celui-ci a été irrévocablement mis en réforme par une autre justice, je veux dire la justice populaire.

Je sais, qu'à proclamer ainsi comme un dogme l'incorruptibilité des magistrats, on n'échappe pas à la raillerie, peut-être même à la commiseration. On passe aisément pour un candide, à l'optimisme enfantin.

On peut s'attendre aux quolibets des polémistes !

Mais les polémistes ont-ils même cette justice relative qu'ils reprochent à tort à la magistrature ?

On peut aussi prévoir les sarcasmes de ceux qui, très froidement, suspectent les juges !

Et après, si l'on a conscience d'avoir raison !

Oh ! ce n'est pas que je m'enlise dans un absolutisme aveugle !

Comme le barreau, comme tout organisme social, la magistrature a ses brebis galeuses. J'en ai connu. Mais combien peu ! Et qu'enlèvent je vous le demande, d'honneur et de mérite ces quelques unités à l'ensemble de cette corporation d'élite qui demeure notre meilleure sauvegarde ?

Je conclus donc, sur la première partie de votre question :

Que les magistrats se décident toujours en pleine conscience et indépendance, sans aucune préoccupation politique.

Reste la seconde partie. Ne serait-il pas moral, dites-vous, qu'un avocat, député ou sénateur s'abstint de plaider ?

Je réponds :

L'abstention serait assurément préférable, non dans l'intérêt de l'administration de la justice qui n'est pas en péril, mais dans l'intérêt de la considération nécessaire à la magistrature.

La magistrature est injustement soupçonnée de partialité en faveur d'hommes politiques qui viennent devant elle défendre les puissances de Commerce, de l'Industrie, de la finance, les administrations, les syndicats,

l'Etat lui-même. Ces avocats, députés, sénateurs perdent, quand il convient, leurs procès tout comme d'autres. C'est entendu ! Mais allez le persuader aux moutons de Panurge de l'opinion publique. Ils n'en continuent pas moins, les bons *gogos*, à donner tête baissée dans le pueïl préjugé de l'omnipotence des parlementaires plaidants sur l'esprit du juge ! Et voilà le côté fâcheux de la présence à la barre des représentants du peuple en tournées judiciaires !

Quand s'abstiendront-ils ?

Lorsque leur « laus et renom cessera », c'est-à-dire le jour où l'on ne croira plus à leur étoile dans les procès, c'est-à-dire le jour où le parlementarisme aura vécu....

Qui doit désirer leur abstention ? Les magistrats pour reconquérir la réputation de la femme de César, qui leur est due.

Pour nous, avocats, tout court, sous la robe de qui ne passe pas l'écharpe des élus, nous serons toujours heureux et fiers de collaborer à l'œuvre de justice avec des avocats-legalistes. Beaucoup ont du talent. Ils l'avaient même avant leur ascension au Palais-Bourbon ou au Luxembourg. Tous ont une auréole conventionnelle. Tous enfin sont d'excellents confrères. Ils ont l'esprit de reconquête, s'ils font les lois au Parlement, ils ne font pas la loi au Palais, même quand ils veulent faire trouver mauvaise au Palais la loi qu'ils ont proposée et fait voter au Parlement.

Batus par eux-mêmes, ils n'ont que ce qu'ils méritent !

Pourquoi s'avisent-ils de faire d'aussi bonnes lois ?

François BESSE.

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Cahors.

Lycée Gambetta

Par arrêté, en date du 6 mars, M. le ministre de l'Instruction publique a accordé au Lycée de Cahors, une subvention de 12.062 fr.

Cette subvention servira à apporter une amélioration de plus qui sera très appréciée.

En effet, M. Brégeas, l'actif et distingué proviseur du Lycée va faire aménager un dortoir avec cabines individuelles.

Cette amélioration sera très appréciée par les familles dont les enfants, élèves internes du Lycée, sont l'objet de toute la sollicitude d'une administration intelligente et dévouée.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Dimanche soir, à 4 heures, notre excellent et distingué collègue, l'*Avenir Cadurcien*, s'est rendu chez M. Fauconnier, vice-président de la société, directeur des Contributions directes qui, ayant pris sa retraite, va quitter notre ville.

L'*Avenir cadurcien* voulait témoigner au distingué et aimable directeur, ses vives sympathies et lui dire combien chacun tenait à lui exprimer les regrets que provoquait son départ de Cahors.

M. Lacoste, membre du conseil d'administration de la société, s'est fait, en l'absence du président, l'interprète des musiciens de l'*Avenir*.

Il a dit à M. Fauconnier, combien sa bienveillance, ses rapports amicaux avec tous étaient appréciés et combien sont sincères les regrets qu'il laisse dans cette société dont il était le vice-président dévoué et aimé.

C'est avec émotion que M. Fauconnier a remercié M. Lacoste des bonnes paroles qu'il venait de prononcer et des marques de sympathie que la Société tout entière lui apportait.

Il a souhaité pour l'*Avenir* des succès nombreux à la jeune et excellente Société dont il fait un éloge des plus sincères.

Un lunch fut ensuite servi durant lequel l'*Avenir* fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Avant de se séparer, M. Fauconnier remercia encore chaleureusement l'*Avenir Cadurcien* de sa manifestation de sympathie, à laquelle nous nous associons de tout cœur.

« LES ENFANTS DU LOT »

à Toulouse

Dimanche soir, à six heures, a eu lieu, dans une des somptueuses salles du Grand Hôtel, le banquet annuel des « Enfants du Quercy ». De nombreux évadés des rives du Célé, des Causses de Gramat, de la plaine du Lot et des confins de la rive Arverne, s'étaient donnés rendez-vous pour cette agape fraternelle. Nous avons eu à déplorer cependant beaucoup d'absences dues pour la plupart à de malencontreuses indispositions.

Comme tous les ans, la plus franche galté n'a cessé de régner parmi les convives. On voyait sur tous les visages cette joie de se retrouver ensemble, loin de la petite patrie qui nous a vu naître, où se sont écoulées les plus douces années de notre enfance. Chacun était heureux de pouvoir évoquer tous ces souvenirs qui les rattachent étroitement à ces cam-

pagés aux caractères si variés, où le peintre trouve la satisfaction de ses yeux, où l'historien rencontre à chaque pas l'occasion de soulever un peu plus le voile étendu sur le passé, où l'observateur peut relever de saines coutumes et de généreux sentiments. Et l'on éprouvait une agréable sensation à entendre les conversations émaillées de ce pittoresque patois aux images si fortes et si vivantes !

Au champagne, le président, M. Talou, conseiller général du Lot, a communiqué de nombreuses lettres d'excuses émanant de compatriotes qui expriment le regret de ne pas pouvoir être de la fête. Puis, avec humour et finesse, M. Talou prononce un discours, discours plein d'a-propos, de piquantes et jolies citations patoises qui provoquent de frénétiques applaudissements. Personne n'y fut oublié. Toulouse fut célébrée, les collaborateurs immédiats du président remerciés et félicités, les représentants de la presse furent salués ainsi que les nouvelles recrues. Le Quercy surtout fut chanté en termes excellents. M. Talou a été très applaudi.

Un représentant de la presse a répondu en souhaitant la prospérité toujours croissante de l'Association. Nous eûmes encore l'avantage d'écouter un poème « A Cahors » de M. Salamon.

Le banquet fut suivi d'une soirée dansante qui fut des plus brillantes. Nos gracieuses compatriotes étaient venues très nombreuses et avaient rivalisé de goût pour leurs toilettes. La salle offrait le coup d'œil le plus ravissant. L'animation fut extrême. Chacun s'en donna à cœur joie. Toutes les danses furent en honneur. La vieille et délicieuse bourrée ne fut pas oubliée. Deux jeunes quercynaises, dont la beauté et les toilettes avaient déjà recueilli tous les suffrages, l'exécutèrent d'une façon exquise accompagnées par deux jeunes compatriotes. Bref, la fête fut des mieux réussies. Elle est devenue l'occasion de souvenirs assez nombreux et assez vivaces pour nous faire attendre celle de l'an prochain.

P. SUDRES.

Belles actions

M. le Préfet a adressé une lettre de félicitations à M. Joachim Arliguie, de Cavagnac, pour la belle conduite dont il fit preuve en mai, juillet et septembre 1904, en portant secours aux jeunes Larivet et Laquière, qui étaient tombés dans l'écluse d'un moulin.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Luffau Louis, est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Maraudeurs

Ces jours derniers, des maraudeurs ont rendu visite, pendant la nuit, dans plusieurs maisons de campagne sises route de Lacapelle. Ils ont emporté des outils, des vêtements et divers objets. Une enquête ouverte permettra, avant peu, de mettre la main sur ces maraudeurs.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 mars 1908
VAGABONDAGE
Le nommé Quercy, Louis-Pierre, 50 ans, est un trimardeur amoureux du grand air mais pas du travail. Il vagabonde et mendie. C'est la 15^e fois qu'il est poursuivi.
8 jours de prison.

FALSIFICATION DE LAIT

Marie Aussot, épouse David, 40 ans, laitière à Bégous, est inculpée de falsification de lait. Elle est condamnée à 2 mois de prison (avec sursis) et 200 fr. d'amende.
POLICE DES CHEMINS DE FER
Une amende de 16 fr. est infligée à Me A... pour infraction à la police des chemins de fer.

VOU

Le 11 janvier dernier, M. Boyé, limonadier à Belfort (près Lalbenque) constata que le tiroir de son comptoir avait été visité par un malfaiteur qui s'était emparé d'une somme de 150 fr. environ. Enquête faite, les soupçons se portèrent sur le nommé Labarre Louis, 35 ans, cantonnier à Belfort. En effet, on l'avait vu partir précipitamment du café; puis quelques jours après, on constata qu'il faisait des dépenses que sa situation ne lui permettait pas de faire. Labarre est condamné à 15 jours de prison (avec sursis).

Théâtre de Cahors

TOURNÉES CASTELAIN
L'excellente tournée Castelain nous jouera le samedi 20 Mars

LE CHEMINEAU

grande pièce en cinq actes de Jean Richepin. D'après les comptes rendu des journaux des villes dans lesquelles la troupe Castelain a déjà interprété ce magnifique spectacle, de frénétiques braves sont d'aux artistes, à l'impression et à l'auteur qui retrouvent dans les départements son gran-

diose succès du théâtre de l'Odéon où Le Chemineau fut accueilli par de véritables acclamations.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 8 Mars, 1 h. 50 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. Les ministres ont examiné les modifications relatives à la concession des Mines d'Ouzza. Ils ont entendu MM. Jonnart et Alapetite.

Faux-monnayeur

La police a arrêté ce matin un antimilitariste, le nommé Rouméja, employé à la Guerre Sociale pour émission de faux mandats-cartes.

Engin suspect

Un engin suspect a été découvert parmi les colis en gare de Perrache à Lyon. Il a été emporté au poste d'artillerie.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 9 Mars, 2 h. 37 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. Il a examiné les questions relatives à la situation de la marine. La discussion sera continuée jeudi.

Le général d'Amade

à l'Élysée
M. Fallières recevra cet après-midi le général d'Amade.

Mort du fils de M. Cruppi

Le fils de M. Cruppi, ministre du Commerce, a été trouvé mort dans son lit à la suite d'une embolie. Il était âgé de 19 ans.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Nécrologie. — Vendredi dernier, une foule nombreuse et recueillie, accompagnait à sa dernière demeure le citoyen Labarrière Antoine, soldat retraité, décoré de la médaille militaire.

Sur le drap recouvrant le cercueil, apparaissait la médaille des braves, que le défunt avait méritée, en consacrant 25 ans de sa vie au service de la patrie. Le grand nombre de personnes qui l'accompagnaient la dépouille du regretté Labarrière, disait suffisamment aux parents et amis, en quelle estime était tenu le défunt.

Profondément dévoué aux institutions actuelles, c'est un excellent soldat que perd le parti républicain, il était un de ceux qui ne changent pas en politique, il voulait toujours pour l'idée, jamais pour l'homme.

De l'attitude du clergé, en cette occasion nous ne dirons rien, sinon que Labarrière, étant anti-clérical, avait omis de verser pour le denier du culte et qu'alors M. le curé s'est dit « Pas d'argent, pas de chant » article 0 des règlements épiscopaux. Et voilà pourquoi le défunt n'ayant pas chanté, de son vivant, le clergé n'a pas chanté à sa mort.

Nomination. — On sait que Mme Bousquet, receveuse des Postes, à Lauzès, est décédée subitement, le 31 décembre dernier.

Depuis ce décès, Mme Cavalier, receveuse intérimaire, gère le bureau de Lauzès, à la satisfaction de tous ceux qui ont affaire à la poste. Pendant le peu de temps qu'elle est restée elle avait su se créer de réelles sympathies, aussi ne voulons-nous pas la laisser partir, sans lui exprimer publiquement tous les regrets que nous cause son départ.

Nous apprenons que c'est Mme Lambert, qui est nommée receveuse à Lauzès; nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Foire. — Le mauvais temps faisait supposer que notre foire du 5 mars, aurait été peu importante.

Malgré la température et la neige qui recouvrait le sol, cette foire a été très importante, il s'y est traité beaucoup d'affaires.

Voici quelques cours :

Vente active sur les volailles : prix moyen, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.; canards, 8 à 9 fr. la paire; lapins domestiques, 1 fr. 50 à 2 fr. pièce, selon grosseur.

Le marché aux moutons était assez bien approvisionné.

Cours moyens : Brebis d'élevage, 42 à 45 fr.; brebis avec agneaux, de 40 à 50 fr.; brebis ordinaires, 30 à 35 fr.; agneaux, de 20 à 25 fr. selon qualité et grosseur, le tout la pièce.

Bœufs d'attelage, 900 à 1.100 fr.; bœufs ordinaires, de 800 à 950 fr.;

bœufs communs, de 700 à 800 fr.; bouvillons, de 500 à 700 fr., le tout la paire.

Porcs : par ce mauvais temps, il n'a pas été amené de porcs gras : Porcelets, de 20 à 30 fr. et les porcs d'élevage, de 30 à 45 fr. selon grosseur et qualité.

Beaucoup de jardinage, mais peu de vendu.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le crime de Bagnac. — On nous annonce que Teulière, l'assassin de sa femme, ne comparait pas devant les assises du Lot à la session du premier trimestre.

Cet affaire, qui peut entraîner une condamnation à la peine de mort, sera inscrite au rôle de la session de juin.

Collège Champollion. — Bourses. — Nous apprenons avec plaisir que deux nouveaux boursiers viennent d'être nommés au collège, ce sont les jeunes Georges Combes et Jean Lherm, ce qui porte à cinq boursiers nommés cette année. D'autre part, les jeunes boursiers Miale, de première A, Descargues et Malgouzo, de troisième A, ont été promus, ce qui augmente le taux de leurs bourses.

Félicitations et remerciements à tous ceux qui contribuent à la prospérité de notre établissement.

Poids et Mesures. — Un concours sera ouvert le 4 octobre 1909 pour six emplois de vérificateurs adjoints des poids et mesures. Les candidats pourront se renseigner dans les bureaux de la sous-préfecture où un exemplaire du programme est déposé.

Concert de charité. — Samedi soir a eu lieu au théâtre municipal le concert donné par les élèves de notre collège au bénéfice des pauvres. La salle était comble avant le lever du rideau, et le programme a été rempli à la satisfaction générale. Il serait trop long d'adresser des éloges à chacun des artistes en particulier, disons que tous, sans exception, ont été vivement applaudis. N'oublions pas aussi leurs professeurs, qui n'avaient pas ménagé leur peine pour rendre cette soirée charmante. L'Étudiantina mérite aussi nos félicitations, ainsi que son dévoué chef, M. Dubernard. En somme, belle soirée, qui fait le plus grand honneur aux organisateurs, à qui nous disons merci au nom des pauvres, car la recette a été très fructueuse.

Saint-Bressou

Sous pli recommandé, nous avons reçu samedi, trop tard pour l'impression du numéro, la lettre suivante :

A M. Griffoul et Compagnie

Depuis longtemps vous colportez contre moi, parmi mes administrés et ailleurs, les accusations les plus malveillantes. Fatigué de cette guerre sourde, je vous ai provoqués à un débat public. Vous avez répondu, c'est ce que je voulais.

Je vais maintenant vous répondre à mon tour. Je ne m'amuserai pas à relever les traits plus ou moins spirituels que vous me décochez dans votre lettre. Lancés par des hommes tels que vous, ces traits ne portent pas. J'irai droit aux faits.

Je ne fus jamais pensionnaire à Leyme et je n'y ai pas appris l'art de battre la campagne.

Vous affirmez « que pendant plusieurs années, il a été porté au budget de la commune de St-Bressou diverses sommes pour réparations à la chapelle de Miale dont le total peut s'élever environ à 400 francs. Voici la vérité. Les budgets supplémentaires de 1902, 1903, 1904, 1905 font, en effet, mention d'une somme de quarante francs (40 fr.) destinée à payer le pavage des chapelles de Miale, seulement ces quarante francs étaient toujours les mêmes, vu que les réparations prévues n'ont pu être effectuées qu'en 1905. Alors nous reportons d'années en années la somme inemployée, comme le prouvent les pièces justificatives déposées à la Préfecture et les délibérations du Conseil municipal.

Je pourrais vous taxer de mensonge, je me contenterai de constater que vous avez lancé contre moi une accusation grave, sans avoir lu les pièces sur lesquelles vous prétendiez l'appuyer ou sans avoir compris ce que vous lisiez. De plus, vous vous révélez fort mauvais calculateur. Serait-il vrai que nous avons consacré, durant quatre ans, une somme de 40 francs à l'église de Miale, la dépense totale s'éleverait à 160 francs et non pas à 400 francs, comme vous le dites. Vous ferez bien d'apprendre à lire et à compter et de vous méfier de votre imagination malade.

Vous me demandez de m'expliquer sur une somme de 56 francs touchée sur un mandat signé Asfaux... Ne vous souvenez-vous donc pas que je me suis expliqué là-dessus en temps et lieux. Quelqu'un, que vous connaissez bien, m'avait dénoncé à la Préfecture et même au ministre de l'Intérieur.

Une enquête fut ordonnée. Je comparus devant M. le sous-préfet de Figeac. Le 1^{er} mai 1908, trois messieurs, délégués par l'administration, arrivèrent à St-Bressou en auto, pour contrôler mes dires sur place. Il faut croire que je me défendis assez bien et que l'enquête me fut favorable, puisque l'affaire n'eut pas

de suite et que nos mouchards en furent pour leur courte honte.

Enfin vous désiriez savoir « à quel saint j'ai voué la somme de cent dix francs provenant du prix de la vendange de Miale (récolte 1906) ».

Ce n'est pas à moi, messieurs, qu'il fallait poser cette question. Je n'ai pas disposé du prix de la vendange de Miale (1906) pour la bonne raison qu'elle ne m'a jamais appartenu, ni à la commune de St-Bressou. M. Laborie, curé à cette époque, avait passé les huit premiers mois de cette année-là à Miale à poste fixe. Ayant fait travailler la vigne il en a recueilli les fruits, comme c'était son droit. C'était son droit aussi de donner ou de vendre sa vendange à qui bon lui semblait. Personne n'avait rien à y voir et vous moins que personne.

Voilà pourquoi nous avons refusé de porter dans le compte de gestion de 1907, une somme que nous n'avions pas touchée et qui ne devait y figurer à aucun titre.

Vous le voyez, messieurs, je n'ai pas « préféré garder le silence », comme vous l'espérez et si quelqu'un « a perdu une bonne occasion de se faire », j'estime que c'est plutôt vous. Quand on a derrière soi un passé comme le vôtre, mon pauvre Griffoul, on se tient bien tranquille et on ne monte pas sur les treteaux pour jouer le rôle du « fou qui vend la sagesse ». Vous avez beau dire, tous tant que vous êtes, vous n'arrivez jamais à faire croire à l'administration et à mes concitoyens qui me connaissent, que je suis un voleur ou un gaspilleur des deniers publics.

Bien mieux, vous ne le croyez pas vous-même.

C'est la passion politique seule qui vous pousse à parler et à agir comme vous le faites. Aussi je ne vous en veux pas, je me contente de vous plaindre bien sincèrement.

A. DESTRIEL, maire de St-Bressou.

Loubressac

Incendie. Victime carbonisée. — Le nommé Rieu, âgé de 72 ans, habitait seul une maison contiguë à la maison Ayrolles. Rieu vivait chez Ayrolles, mais couchait chez lui, car Ayrolles le nourrissait parce que Rieu lui avait donné son avoir.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, Rieu alla se coucher comme d'habitude, emportant des cailloux chauffés au feu pour se garantir du froid dans son lit.

Que se passa-t-il dans la nuit ? On l'ignore. Toutefois, un incendie se déclara. En se levant le lendemain matin, Ayrolles s'aperçut que la maison de son voisin était en flammes. Il appela au secours et on se précipita chez Rieu, mais il était trop tard. On trouva le malheureux carbonisé dans son lit. La gardarmerie, aussitôt appelée, se transporta sur les lieux, se livrant à une rapide enquête. Elle a conclu à un simple accident.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Postes et télégraphes. — Depuis le 1^{er} mars, les bureaux de la poste sont ouverts à sept heures du matin.

Marché aux noix. — Peu d'apports. L'hectolitre se maintient entre 13 fr. 50 et 15 fr.; cependant, deux ou trois lots ont fait 16 fr. Les cerneaux ont été payés 60 fr. les 50 kilos.

Octrois. — Le rendement des octrois pendant le mois de février a été de 1 647 fr. 36. Les recettes pour les deux premiers mois de 1909 sont de 3 280 fr. 86

Chez nos VOISINS

Lot-et-Garonne

FUMEL

Catherine

Le mois de mars allongerait rapidement la durée des jours, la campagne se déridait, le soleil se payait d'un peu d'audace : presque toutes les neige-mi, il était vainqueur des vilains nuages chargés de frimas et de brouillards qui voulaient conserver l'hiver.

Les esprits moroses revenaient au contentement, les âmes tristes revenaient à la joie, les cœurs qui avaient supporté beaucoup de peines retrouvaient du côté de l'espoir le chemin du plaisir.

Le bonheur revenait avec le soleil. Comme par l'effet d'un miracle, de chagrine, Catherine était devenue joyeuse, elle oubliait que de seize à vingt-sept ans, sa vie, comme une âme douce et belle qui passe inaperçue au milieu d'autres âmes sans être convoitée, s'était alanguie dans de platoniques attendrissements.

Jamais aucune âme ne s'était attachée à son âme, jamais un cœur loyal n'avait abordé son cœur fait de bonté, jamais un regard d'homme ne lui avait dit ce que dit le soleil à la nature quand les arbres bourgeonnent, quand les buissons se parent, quand les ruisseaux murmurent, quand les oiseaux s'aiment.

Aucun souffle de mortel heureux ne lui avait dit : « Vous êtes jolie, vous devez être bonne, vos yeux qui ont la couleur de l'azur sont faits pour que l'on s'y mire, votre front si pur ne peut abriter que de staves pensées, épais et noirs vos cheveux sont le plus admirable des cadres pour voir le fin visage, votre bou-

ANÉMIE **QUÉRISSON**
PALES COULEURS **20 JOURS**
FLUEURS BLANCHES **PAR L'ELIXIR ou la CONFITURE**
NEURASTHÉNIE, CROISSANCE **de S^t VINCENT de PAUL**
CONVALESCENCES très rapides. — PÉLOLLE, PH^o, 2, F^o St-Denis, Paris. Toutes Pharmacies. Brochure gratuite.
CAHORS. Dépôt : Pharmacie de la CROIX ROUGE

che est faite pour embrasser et pour sourire.

Aucun homme ne lui avait dit : « Votre petite âme qui conserve le calme de la virginité et la blancheur de la colombe s'égare dans une ignorance voulue des choses terrestres. Votre petit cœur qui porte l'empreinte de la bonté, risque fort de perdre sa tendresse, pour finir pauvrement sans avoir battu une seule fois vers ce qui s'appelle la vie.

La beauté de votre corps peut s'effacer, vos yeux perdre leur éclat, votre front se rider, vos cheveux blanchir, votre taille si souple se voûter. La vie pour vous peut s'écouler comme un mauvais rêve.

Jamais elle n'avait entendu de ces mots qui transportent l'âme, qui font battre le cœur, qui agissent les nerfs. Tristement, ses vingt-cinq ans sonnés, Catherine avait coiffé le bonnet de sa patronne.

Tout-à-coup, sa personne sembla se transformer, ses yeux n'eurent plus le même regard de résignation; même une certaine coquetterie vint compléter la transformation.

Cela datait du jour où le vieux curé était mort, on le remplaça par un jeune prêtre d'une trentaine d'années.

La vieille église, en changeant de curé, avait changé d'aspect. Les vieux tableaux suspendus aux murs furent débarrassés des toiles d'araignées, un nettoyage du chemin de croix remit à jour les souffrances de Jésus. Le vieil autel de bois, chef-d'œuvre d'un artiste du moyen-âge, fut restauré tout en respectant l'art qui l'avait conçu. Les vitraux furent épolés, les poussières centenaires s'envolèrent au vent, laissant apparaître les tiges et les saints dans toute leur beauté sereine.

Et dans ce décor religieux, le jeune prêtre dominant des marches de l'autel, le sanctuaire où la foule recueillie priait, officiait au milieu des lumières et des enfants de chœur, noyé dans les fumées de l'encens, éperdu par tant de crédulité.

Subjugué, conquise par cette voix qui lui paraissait divine, Catherine avait senti le trouble pénétrer dans son âme. Jusque-là si tranquilles, ses pensées s'envolaient vers des cieux inconnus.

Quand le prêtre se retournait pour bénir les fidèles agenouillés, le cœur de Catherine battait violemment, elle fermait les yeux prête à défaillir, elle fermait les yeux pour ne pas voir les yeux de l'homme qui bénissait.

Sans vouloir, sans comprendre, sans désirer, elle appartenait à l'homme qui trônait dans ce lieu, refuge des mystères et des incompréhensions cruelles.

Son cœur délaissé, son âme abandonnée, son pauvre cerveau sans guide se précipitait sur l'habileté du jeune prêtre, à ménager les effets de son église. Par endroit les vitraux tamisaient leurs chatoyantes clartés sur le carrelage, des coins s'estompaient finement derrière les piliers, le silence y avait de sublimes grandeurs; et le confessionnal, sous la sauvegarde d'une vierge, attendait discrètement la dévotion des secrets.

Catherine aimait le jeune prêtre. Par une erreur de son cœur qui n'avait jamais connu la vie, l'amour l'avait conquise. Sans vouloir, sans comprendre, sans désirer, elle aimait Dieu en la personne du jeune prêtre.

Bulletin Financier

Paris, 8 mars.

Les tendances générales du marché ne se sont pas modifiées. C'est encore la fermeté qui domine, mais les transactions sont peu animées.

La Rente française termine à 98,25. Les fonds russes sont bien tenus. Le 3 0/0 1891 s'inscrit à 71,70 le 1896 à 69,55, le 5 0/0 1906 à 100,35 et le Consolida à 97,20.

L'Extérieure espagnole s'avance à 98,35, le Portugais à 60,20, le Turc à 95,85; l'Italien se représente à 103,20. Dans le groupe des chemins français le Lyon se traite à 1371, le Nord à 1775 et l'Ouest à 947.

Nos Etablissements de crédit sont soutenus. La Banque de Paris se négocie à 1575, le Comptoir National d'Escompte à 735 et le Crédit Lyonnais à 1229.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia se retrouve à 451 fr. après détachement de son coupon semestriel de 12 fr. 50. On rapporte que l'exportation du Port de Bahia entre à elle seule pour 93 0/0 du cacao et 98 0/0 du tabac dans l'exportation totale du Brésil en 1908.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 8 Mars 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir	38		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.351			0,87	0,83	0,76
Vaches.....	1.213	692	203	0,86	0,80	0,72
Taureaux...	285			0,78	0,75	0,70
Veaux.....	1.421	2.140	103	1,15	1,06	0,90
Moutons....	16.387	7.559	1.303	1,10	1,05	0,98
Porcs.....	4.809	1.556	92	0,51	0,49	0,47

OBSERVATIONS. — Vente meilleure sur les bœufs, difficile sur les veaux et les porcs, mauvaise sur les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

LA HERNIE

La Méthode CLAVERIE, de Paris est la seule qui assure le Soulagement et la Guérison de toutes les Hernies

En dehors des promesses trompeuses des guérisseurs, en dehors des déceptions causées par les anciens modèles de bandages en acier depuis longtemps abandonnés par les malades eux-mêmes, chacun sait que les Appareils sans ressort perfectionnés de A. CLAVERIE, fournisseur de l'Armée, de la Marine, des grandes Administrations, etc., constituent, de l'avis de tout le Corps médical, la seule méthode capable de procurer aux hernieux des deux sexes un soulagement immédiat et la certitude d'une guérison définitive.

Aussi nous ne saurions trop conseiller à toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Déplacements des Organes, etc., de profiter du passage du grand Spécialiste de Paris qui fera lui-même l'application de son incomparable méthode.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h., à :

GRAMAT, Vendredi, 12 Mars, Hôtel de Bordeaux.

CAHORS, Samedi, 13 Mars, Hôtel des Ambassadeurs.

FIGEAC, Lundi, 15 Mars, Hôtel des Voyageurs. (Villa).

Ceintures ventrières perfectionnées de CLAVERIE pour la guérison des Déplacements des organes chez la Femme.

FORCE VIRILE

Un fait qui s'est passé à Villeneuve

L'extrait qui suit d'un journal de Villeneuve, a produit une grande sensation dans cette ville et l'information qu'il donne est assez importante pour que nous la reproduisons ici pour le bien des habitants de Cahors. M. Panassac, rue des Cloutiers, à Villeneuve-sur-Lot, nous dit : « C'est depuis un quinzaine d'années qu'à la suite d'un refroidissement je me plaignais presque continuellement d'horribles maux de reins. Parfois les douleurs me tenaient jusque dans les genoux et pendant plusieurs semaines je ne pouvais me baisser qu'avec les plus grandes précautions; aussi mon travail m'était fort pénible. Mon appétit était très irrégulier, mes urines épaisses et foncées, laissent un dépôt semblable à de la brique pilée. Je ne me sentais plus ni force ni courage quand, pendant une crise aiguë on me cita plusieurs cas de guérisons par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et au bout d'une semaine ma crise était passée, je ne ressentais absolument plus rien. Depuis je n'ai plus jamais souffert et je ne saurais trop recommander ce remède qui m'a fait tant de bien. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les Pilules Foster pour les Reins donnent aux reins malades l'aide nécessaire pour les ramener à la santé. Elles éliminent du corps tous les poisons liquides qui causent l'albuminurie, l'hydropisie, les troubles urinaires, la gravelle, le rhumatisme, la pierre, la sciaticque, les maladies nerveuses, l'insomnie, l'abattement et elles combattent les effets pernicieux de l'alcool, du vin ou de la bière pris en excès. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte; 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

A VENDRE
CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
UN COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

Chronique agricole

ENTRETIEN DES PRAIRIES

D'une manière générale, on délaisse trop les prairies une fois établies. Leur création même est, pour la plupart du temps, défectueuse.

Au lieu d'ensemencer le sol avec des semences sélectionnées et appropriées à sa nature, on fait usage de fonds de granier, qui renferment presque toujours plus de mauvaises graines que de bonnes.

Cette manière de faire et l'abandon dans lequel on laisse la nouvelle prairie, déterminent la venue d'un fourrage peu abondant et de qualité inférieure, par suite de l'envahissement du sol par les mauvaises herbes.

Les fourrages rendent en raison des soins et des fumures qu'on leur donne. L'expérience nous permet d'affirmer que l'argent dépensé en soins intelligents et en engrais est un capital placé à gros intérêt.

En dehors des fumures, dont nous ne parlerons pas aujourd'hui, il faut, chaque année, en hiver, et avant le réveil de la végétation, ameublir et aérer la surface du sol et procéder à son nivellement en faisant disparaître les taupinières.

Plus tard, dès que les mauvaises herbes sont apparentes, on procédera à leur élimination par un sarclage.

Ameublissement et aération du sol. — Par suite des pluies et du pié-

nement inévitable occasionné par l'enlèvement des récoltes, le sol des prairies se tasse, ce qui gêne le libre développement des plantes et empêche la nitrification de s'effectuer convenablement.

Pour remédier à ce grave inconvénient, il est indispensable de remuer le sol pour l'ameublir et l'aérer.

Ce travail se fait économiquement à l'aide d'une herse puissante, articulée de préférence.

Il permet de détruire les mousses et certaines mauvaises herbes tout en facilitant la pénétration de l'air, et de la chaleur, il aide aussi la nitrification des engrais mis à la disposition des plantes.

Les matières organiques toujours abondantes dans les prairies sont mises en contact avec l'oxygène de l'air qui facilite leur solubilisation.

Il empêche en outre la disparition de certaines graminées et papillonacées qui, sans l'aération du sol, seraient remplacées par des plantes exubérantes, telles que joncs, carex, roseaux, renoncules, menthes, prêles, etc., donnant un fourrage dur, sans arôme et très peu nutritif.

Cette substitution des mauvaises herbes aux bonnes est d'autant plus rapide que le sol est moins soigné, c'est-à-dire moins travaillé, plus acide et plus appauvri par la production d'un plus grand nombre de récoltes.

Un bon hersage croisé donné courant février, équivaut à une demi-fumure.

Nous conseillons de faire ce tra-

vail aussitôt après l'épandage des engrais.

La personne chargée du hersage doit veiller à ce que l'instrument ne s'engorge pas avec les débris ou les gazons arrachés, afin que le sol soit travaillé uniformément. Au besoin, elle doit charger la herse pour mieux faire pénétrer les pointes.

Les cultivateurs hésitent à faire cette opération dans la crainte d'arracher l'herbe. Cette crainte est mal fondée, car les pieds qui sont détachés par les pointes de la herse sont généralement vieux et sans vigueur. D'ailleurs ces pieds sont vite remplacés par d'autres qui prennent rapidement de la vigueur, ce qui contribue à l'augmentation des rendements.

Les hersages peuvent se faire après l'enlèvement de chaque coupe, principalement à la sortie de l'hiver, courant février.

Dans les prairies où il ya beaucoup de taupinières, il faut faire suivre le hersage d'un coup de rouleau plombeur pour raffermir la terre au pied des plantes et pour niveler le sol.

Quand les prairies sont trop dégarnies de bonnes herbes, on se trouvera bien de répandre aussitôt après le premier hersage, quelques graines de trèfle violet, de lotier et de paturin que l'on enterre par le hersage croisé effectué aussitôt après.

Ces plantes rempliront les vides et contribueront à donner un fourrage abondant et de bonne qualité.

Entèvement des mauvaises herbes. — Le point capital dans la création

d'une prairie, est le nettoyage du terrain avant l'ensemencement.

Ce qu'il importe surtout d'éliminer sont les plantes vivaces ou traçantes : chiendent, chardons, ronces, menthes, oseille sauvage, joncs, etc., qui ont vite fait d'étouffer les bonnes plantes fourragères, graminées ou légumineuses.

Lorsqu'une prairie se trouve envahie par les mauvaises plantes, le seul remède pour les détruire est le défrichage suivi de cultures étouffantes, mais fourrage, vesces fourrages, etc., de cultures sarclées ou de céréales donnant le temps de retourner plusieurs fois le sol pendant les fortes chaleurs, pour faire périr toutes les plantes adventives.

C'est l'unique moyen d'en avoir raison.

Quand une prairie est envahie par des plantes nuisibles annuelles, on les fait disparaître de deux manières : 1° Par des sarclages, c'est-à-dire par l'enlèvement des mauvaises herbes, soit à la main, soit à l'aide d'un sarcloir. Cette opération doit se faire après une pluie, alors que les plantes s'arrachent facilement.

2° En avançant la coupe de quelques jours, pendant plusieurs années de suite, pour empêcher les mauvaises herbes de mûrir leurs graines. Cette méthode donne généralement de bons résultats sans être coûteuse et sans porter un trop grand préjudice au rendement.

J. ARTICALA.

Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude

ANCIEN MAITRE IMPRIMEUR très au courant des travaux d'édition luxe et ordinaire, de commerce et administration, demande place stable de Directeur ; connaît aussi l'administration d'un journal. Références. Ecrire H. L. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

RELIGIEUSE, bonne secret p^r régulariser l'urinaire au lit. M^r. Maison Buret, à Chantonnay, Maine.

propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

FEUILLETON DU Journal du Lot 37

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Deuxième partie

Fernande

La jeune femme respira. Mais elle avait été trop vivement impressionnée ; le coup avait frappé trop profondément pour qu'elle répondît tout de suite aux soins dont elle était l'objet, et Franck put la contempler quelques minutes dans toute sa pâleur et son immobilité.

Elle était belle aussi ! Ses cheveux tombant de son front d'un blanc mat, entouraient son visage d'un cadre d'ébène, et en faisaient ressortir la délicate pâleur. Les longs cils de ses paupières étaient comme une ombre sur ses joues, et ses lèvres décolorées et légèrement entr'ouvertes laissaient entrevoir des dents de l'émail le plus pur.

Franck frissonna. Cette jeune femme était moins belle que Sylvia, sans doute, mais sa beauté présentait un caractère particulier, qui en augmentait le charme ; elle était

moins jeune aussi peut-être, et cependant à la grâce de ses formes, à la pureté de son front, on sentait comme un parfum de virginité se dégager de cette frêle et délicate enveloppe.

Franck s'oubliait en mille conjectures.

Quelle était cette femme ? que lui voulait-elle ? pourquoi lui avait-elle parlé de son père ?

Depuis quelque temps, le jeune docteur se trouvait jeté dans un milieu d'aventures si étranges, qu'il était bien près de perdre le sens droit et ferme à l'aide duquel il avait jugé jusqu'alors les choses de la vie. Il s'étonnait d'avoir été l'objet d'une attention si soutenue, si persistante, de la part de la jeune femme et il se demandait vainement quel intérêt elle pouvait avoir à pénétrer ainsi dans sa vie et à chercher à en connaître les secrets.

Comme il en était là, Lopès vint lui frapper sur l'épaule.

Il se retourna vivement.

— A quoi pensez-vous donc ? lui demanda Lopès d'un ton railleur.

Franck rougit.

— A mille choses, répondit-il vaguement ; mille idées me traversent l'esprit et je ne sais à laquelle m'arrêter.

— Quand je vous disais de vous défier du Monténégrin, n'avais-je donc pas raison ?

— Qui le prouve ?

— Mais ce qui arrive.

— Parce que cette femme s'est évanouie à la nouvelle de la mort de son père, faut-il en conclure qu'elle est coupable ?

Lopès arrêta son interlocuteur du geste.

— Pardon, interrompit-il vivement, et ne confondons pas, je vous prie ; cette pauvre femme, qui me semble jouir d'un luxe princier, est cependant la fille d'un pauvre diable qui habite la Cité Doré.

— C'est vrai ! fit Franck, avec découragement.

— Cela est moins singulier.

— Elle ignorait peut-être que son père fût si misérable.

— Peut-être, vous l'avez dit... toutefois il y a autre chose encore.

— Quoi donc ?

— Le père de cette jeune femme s'appelle André.

— Qui vous l'a dit ?

— Qu'y importe, puisque je le sais. Eh bien ! mon cher docteur docteur cet homme tenait, il y a quinze ans, un hôtel dans la rue Saint-Jacques, et c'est de son auberge que votre père est parti la veille du jour où il a disparu.

— Que dites-vous ? s'écria Franck.

— Vous y êtes, n'est-ce pas ?

— Mais c'est impossible. Il n'y a rien d'impossible.

— Eh quoi ! cet homme... cet homme

assassiné cette nuit.

— Il a connu votre père... Il l'a logé... Il a encore, dit-on, une partie des objets qui lui ont appartenu...

Franck fit un geste violent.

— Et cet homme est mort ! dit-il avec désespoir.

— Cet homme vit, répondit Lopès à voix rapide et basse et en se penchant à son oreille. Mais il faut le voir à l'instinct, ses jours sont peut-être en danger, il faut le sauver pour qu'il parle.

Et comme Franck se levait sur ces mots :

— Restez, dit Lopès avec un accent d'autorité auquel le jeune docteur avait, malgré lui, pris l'habitude d'obéir ; votre présence est nécessaire ici ; chargez vous de la fille, moi je me chargerai du père.

Franck serra les mains de Lopès.

— Ah ! combien je vous devrai de reconnaissance ! murmura-t-il avec abandon.

Lopès remua la tête :

— Vous ne me devez rien, jeune homme, je vous l'ai déjà dit, répondit-il ; le moment approche où je pourrai vous donner toutes les raisons de mon intervention, et je vous apprendrai alors quel intérêt j'avais dans tout ceci.

Nous approchons du but ; dans quelques jours, dans quelques heures peut-être, nous saurons le nom des assassins de votre père ; mais n'oubliez pas, mon

ami, que nous faisons partie d'une société où votre père lui-même, s'il revenait au monde, ne pourrait accuser ses meurtriers qu'à la condition de fournir en même temps la preuve de leur crime.

— Et cette preuve ? dit Franck impatient et ému.

— Sachons d'abord les noms des assassins, repartit Lopès, et le reste ne sera pas difficile à découvrir.

— Ainsi, vous partez ?

— Je vais vous attendre.

— A bientôt donc.

— A bientôt.

Et comme la jeune femme venait de faire un mouvement, Lopès se hâta de s'éloigner, laissant Franck seul, en proie à mille sentiments contraires et cherchant vainement à donner un nom à ce qui se passait en lui.

Depuis que Fernande avait rouvert les yeux, et, tout entière encore à la douloureuse impression sous laquelle elle était tombée évanouie, elle promena ses regards, à travers la chambre sans se rendre un compte bien exact de ce qu'elle éprouvait.

Elle était brisée... une émotion inouïe paralyisait ses mouvements, et elle se sentait inquiète et troublée sans pouvoir se rappeler la cause de ce trouble et de cette inquiétude.

Elle passa à plusieurs reprises ses mains sur son front et dans ses cheveux et finit par arrêter son regard sur le doc-

teur qui était agenouillé près d'elle et tenait une de ses mains dans les siennes.

Le désordre de sa toilette qui avait dû trahir son sexe, la vue du docteur attentif et dévoué à ses genoux, mille autres détails inaperçus et qui la frappèrent en même temps, tout cela concourut à l'arracher à son état d'insensibilité et elle se leva tout à coup avec un cri d'effroi où tremblaient à la fois et la douleur de la fille et la pudeur de la femme.

— Elle venait de se rappeler.

— Mon père... dit-elle en fondant en larmes. Mon pauvre père, ils l'ont assassiné ! Ils n'ont eu pitié ni de sa vieillesse, ni de sa misère, ils avaient peur... ils l'ont tué... Ah ! c'est horrible !

Franck chercha à la calmer.

— C'est horrible, sans doute, répondit-il, mais qui sait ? après cette cruelle épreuve, dans ce monde, il vous est peut-être réservé une grande joie !

— Que voulez-vous dire ?

— Votre père n'est peut-être pas mort.

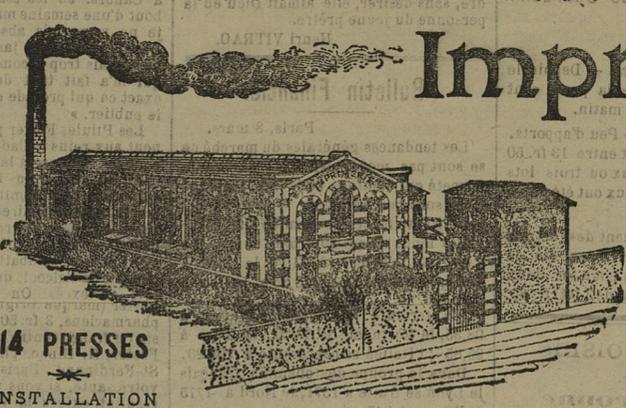
— Est-ce possible ?

— Je l'espère.

— C'est votre ami sans doute qui vous l'a appris ?

— En effet.

(A suivre)



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévéhoi, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS